

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
18 décembre 2023
À 19h30

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana tenue à la salle communautaire, portant exclusivement sur l'adoption du budget de l'année 2024, ainsi que du programme triennal des immobilisations 2023-2024 et 2025, pour laquelle un avis public de convocation a été affiché le 30 novembre 2023 aux endroits désignés par le conseil de la municipalité.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller, Éric Arseneault, siège #3 arrivé à 18h04
Madame la conseillère Lucie Crépeault, siège #4
Monsieur le conseiller Guillaume Bergeron, siège #5
Monsieur le conseiller Sébastien Morand, siège #6

SONT ABSENTS :

Monsieur le Maire, Martin Roch
Monsieur le conseiller, Miguel Roy, siège #1

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Simon Roy

Est également présente, Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue de M. le maire

1. Ouverture de l'assemblée et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2024
4. Adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI)
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, M. Lucie Crépeault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit ouverte à 19h30

Adoptée

2. Adoption de l'ordre du jour

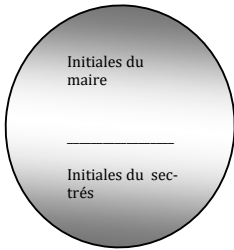
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Lucie Crépeault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER ET D'APPROUVER l'ordre du jour du 18 décembre 2023 tel que présenté.

Adoptée

2023-12-227

2023-12-228



3. Adoption du budget de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024

2023-12-229

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana doit adopter des prévisions budgétaires pour l'année financière 2024 présentant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

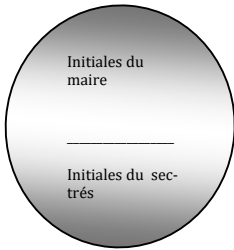
CONSIDÉRANT QU'un avis public de convocation a été affiché le 30 novembre 2023 aux endroits désignés par le conseil de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana (CM art. 956);

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Sébastien Morand
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le budget 2024 comme suit :

Budget 2024		
Revenus	2023	2024
Taxes immeubles non-résidentiels	285 345	296 715
Taxes générales foncières	499 027	514 848
Règlement d'emprunt	68 483	67 432
Tarification pour services municipaux	136 741	140 637
Paiements tenant lieu de taxes (transfert du gouvernement)	21 128	51 890
Autres revenus	135 416	122 000
Forêt	298 220	244 327
Transferts et subventions	174 538	223 622
Surplus affectée	23 184	27 820
Total	1 642 082	1 661 471
Dépenses	2023	2024
Conseil municipal	59351	62 723
Gestion financière, administrative et greffe	349 948	296 771
Police (Sûreté du Québec)	79 259	82 335
Protection incendie /sécurité publique	64 993	69 221
Sécurité civile	2 215	19 287
Voirie municipale	294 994	378 939
Eau	8 690	11 020
Égout	11 482	11 835
Matières résiduelles	147 662	164 520
Vidange fosse septique	24 506	31892
Aménagement, développement, urbanisme, forêt	240 519	236 039
Loisirs et cultures (patinoire/salle communautaire/parc)	103 095	105 229
Obligations financières (Fonds de roulement et frais bancaire, règlement emprunt)	253 345	191 560
	1 641 720	1 661 471

Adoptée



2023-12-230

4. Adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI)

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents (CM art. 956);

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Éric Arseneault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 suivant :

Résumé du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023 à 2025 de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana

RÉPARTITION DES DÉPENSES SELON LES PÉRIODES DE RÉALISATION						
Projets	Dépenses antérieures	2023	2024	2025	Dépenses ultérieures	Total
<u>Transport</u> : Travaux de voirie, travaux d'amélioration pour l'entretien des chemins	429 834,00 \$	209 891	342 346			
<u>Hygiène du milieu</u> : Travaux au champ d'épuration	29 798,00 \$	150 000,00 \$		0,00 \$	0,00 \$	179 798,00 \$
TOTAL	459 632,00 \$	704 350,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	1 163 982,00 \$

Les projets présentés au PTI constituent une orientation budgétaire. À partir des informations dont nous disposons lors de son élaboration, les montants ont été estimés. Il est donc possible que ceux-ci varient en fonction des sources de financement disponibles et de l'approbation finale du conseil pour chaque projet.

De façon conservatrice et à partir de l'information disponible lors de l'élaboration du PTI, il a été évalué que les sources de financement des projets seraient les suivantes:

Sources de financement	PTI antérieur	2023	2024	2025	PTI ultérieur	Total
Emprunts à long terme	650 000\$	0,00 \$	68 483,00\$	67 432,00\$	0,00 \$	514 085,00 \$
Subventions gouv. (MTQ, TECQ)	1 161 959 \$					
Fonds de roulement	51 394\$	22 820 \$	15 079\$	9 679 \$		
Total	1 863 353 \$	22 820\$	91 302\$	82 511\$	0,00 \$	614 313,67 \$

Prenez note que la réalisation de certains projets est conditionnelle à l'obtention des aides financières prévues.

Adoptée

5. Période de questions

Aucune question

8. Levée de la séance

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseiller, M. Éric Arseneault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 19h35.

Simon Roy,
Maire suppléant

Nathalie Boire
Directrice et greffière-trésorière

2023-12-231